

**Séance plénière ordinaire des comptes****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure	Lundi, de 20h00 à 22h30
Lieu	Salle de la maison de commune, Vétroz
Présents	26 conseillers généraux 5 conseillers communaux : M. Olivier Cottagnoud (président), M. André Fontannaz (vice-président), M. Fabrice Germanier, Mme Lydia Moix, M. Fabien Papilloud, Administration communale : M. L. Seppey (secrétaire communal) Public : ~10, presse : 0
Excusés	Jean-Benoît Genoud, Virginie Rochat, Jeton Rexhepi, Cédric Richard

Ordre du jour :

1. Bienvenue	1
2. Approbation de l'ordre du jour	1
3. Approbation du PV de la séance du 18 décembre 2017	2
4. Comptes 2017	2
5. Demande du conseil municipal sur la réaffectation des crédits destinés à la réalisation de la caserne des pompiers et du local des TP	4
6. Questions, postulats et motions	6
7. Information sur le travail des commissions	6
8. Information de la part de l'Exécutif	7
9. Échéances du conseil général	7
10. Divers	7

DÉLIBÉRATIONS**1. BIENVENUE**

Le président, M. Pierre-Michel Venetz, ouvre la séance.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. P.-M. Venetz annonce avoir reçu le 16 juin une demande de la part de l'exécutif concernant une modification de l'ordre du jour pour traiter une demande de réaffectation de crédits non consommés. La proposition d'ordre du jour est distribuée.

M. Daniel Roh, vice-président du conseil général, dit que selon renseignements pris auprès de l'Etat du Valais, il n'est pas possible de procéder ainsi, qu'un nouveau budget doit être soumis à la commission de gestion et revoté dans son intégralité. Il demande à ses collègues de ne pas accepter l'ordre du jour.

Le groupe DC accepte d'entrer en matière.

Le groupe LR n'entrera pas en matière et sollicite un vote à bulletin secret.

Le groupe AV accepte d'entrer en matière.

Le groupe UDC refuse d'entrer en matière.

Le vote à bulletin secret est accepté.

M. Olivier Cottagnoud, président de la municipalité, demande la parole. Il reconnaît que la procédure n'est pas orthodoxe mais qu'une application stricte des délais n'aurait pas été possible pour réaliser les travaux dans les temps, il demande à l'assemblée d'accepter la modification de l'ordre du jour pour pouvoir justifier sa demande.

M. P.-M. Venetz demande à l'assemblée si elle accepte la modification de l'ordre du jour, l'assemblée vote à bulletin secret.

La modification de l'ordre du jour est acceptée au bulletin secret par 16 oui et 10 non.

Le secrétaire, M. Dominique Kuster, lit l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour proposé est accepté par les groupes DC, LR, AV et UDC. Le président demande une acceptation formelle.

L'ordre du jour est accepté par 22 oui et 3 non.

3. APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

Les groupes LR, AV, UDC et DC déclarent accepter le procès-verbal, le président demande une acceptation formelle.

M. Xavier Udry demande à M. Fabien Papilloud s'il est possible d'avoir le rapport d'activité de l'ASOV tel qu'évoqué dans le dernier PV. M. F. Papilloud promet d'en envoyer une version détaillée aux conseillers.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 est accepté à l'unanimité.

4. COMPTES 2017

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

M. O. Cottagnoud présente quelques points remarquables dans les comptes¹.

Les groupes AV, UDC, DC et LR entrent en matière. Le président demande une acceptation formelle.

L'entrée en matière sur l'examen des comptes 2017 est acceptée à l'unanimité.

¹ Annexe 20180618_PV_CG_1_comptes_2017.pdf

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

M. Florent Favre, rapporteur de la commission de gestion, lit le propos introductif² du rapport de la commission.

Le président ouvre l'examen dicastères par dicastères.

Comptes de fonctionnement

620 314 00 (Entretien du réseau routier) et 620 314 02 (Aménagement des rues et places) : M. Yannick Cordonier demande quels sont les travaux non réalisés. M. André Fontannaz répond pour le premier poste qu'il s'agit essentiellement de travaux de taconnage des routes. Pour le second poste il ne dispose pas du détail.

720 318 53 (enlèvement des papiers) : M. Y. Cordonier demande s'il y aura des bennes spéciales pour gros cartons. M. A. Fontannaz répond que ce sont des bennes molok qui sont prévues (pour autant que la réaffectation des budgets est acceptée, sinon l'année prochaine).

720 437 02 (amendes sur dépôt) : M. Xavier Berthouzo demande pourquoi il y a une telle baisse. M. O. Cottagnoud répond que moins d'infractions ont été constatées.

Comptes d'investissement

140 503 01 Maison du feu : M. Y. Cordonier demande si l'achat du terrain est déjà comptabilisé. M. F. Papilloud répond que cela comprend effectivement l'achat du terrain et des honoraires.

Ensemble des comptes

Le président donne la parole pour des questions générales. La parole n'est pas demandée.

M. F. Favre lit le rapport conclusif³ de la commission de gestion qui recommande d'accepter les comptes tels que proposés.

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Mme Christelle Siéro de la société Fidag SA présente le rapport de l'organe de révision (intégré dans le détail des comptes) qui conclut que la municipalité est en mesure de faire face à ses engagements et recommande d'accepter les comptes soumis.

DISCUSSION ET VOTE

Le président ouvre le débat sur les propos conclusifs et le rapport de l'organe de révision. La parole n'est pas demandée. Le président demande à l'assemblée si elle accepte les comptes proposés.

Les comptes 2017 sont acceptés à l'unanimité.

² Annexe 20180618_PV_CG_2_propos_introductif.pdf

³ Annexe 20180618_PV_CG_3_propos_conclusif.pdf

5. DEMANDE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA RÉAFFECTATION DES CRÉDITS DESTINÉS À LA RÉALISATION DE LA CASERNE DES POMPIERS ET DU LOCAL DES TP

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

M. O. Cottagnoud présente la demande de réaffectation de budget⁴ d'un montant de Fr. 2'500'000.-, il reconnaît que la demande ne respecte pas les délais et la procédure, il rappelle que la confirmation d'impossibilité de construire la caserne des pompiers et le local des travaux publics (TP) n'a été connue qu'au début du mois de mai.

Il présente un tableau résumant les différentes réaffectations. Il souligne qu'il s'agit d'une proposition d'utiliser cet argent non utilisé et qu'en cas de refus ce sera simplement fait l'année prochaine.

M. A. Fontannaz donne quelques précisions sur les travaux, dont beaucoup sont urgents.

M. Yann Gauteron demande si tous les nouveaux investissements n'auraient pas été réalisés si les travaux avaient pu avoir normalement lieu. M. A. Fontannaz répond qu'une partie aurait pu faire l'objet de demandes de crédits supplémentaires, d'autres auraient été reportés, l'idée est d'utiliser de l'argent qui n'est pas utilisé. M. Y. Gauteron regrette que la loi ne soit pas respectée.

MESSAGE DE LA COGEST

M. Pascal Coudray, président de la COGEST, annonce qu'elle n'a pas pu faire son travail, c'est-à-dire d'étudier des demandes de crédit supplémentaires. La majorité de la COGEST regrette de ne pas avoir eu plus d'information à disposition et ne peut prendre de décision formelle.

M. Xavier Gaillard demande quelles sont les alternatives analysées qui permettraient de concilier légalité et besoins reconnus de la commune et quels sont les éléments qui ont écarté ces alternatives, et quels sont les risques politiques et juridiques d'une décision du conseil général qui enfreint la loi sur les communes pour le bien-être des citoyens.

M. O. Cottagnoud répond qu'il n'y a pas d'alternatives car avec les vacances d'été tout est reporté au début septembre, ce qui est trop tard pour adjuger les travaux et les commencer. Des demandes de crédit complémentaire auraient les mêmes inconvénients. Il assure qu'il n'y a pas de risques et que personne n'ira en prison pour une modification de budget.

M. Y. Cordonier demande si le local des TP peut être réalisé dans la zone artisanale, il demande également si les dépenses déjà effectuées auraient pu être évitées.

M. O. Cottagnoud répond que le local des TP ne peut être construit sur cette zone mais que le terrain va certainement prendre de la valeur et ce n'est donc pas une perte.

M. Nicolas Berner, chef des services techniques, précise que beaucoup de projets bénéficiant de cette réaffectation sont prêts à être exécutés.

Mme Fatima Udry trouve inacceptable que le conseil général soit mis dans une situation où il est forcé d'accepter la demande de l'exécutif au risque de se retrouver responsable de la non réalisation de certains travaux. Elle considère également que la transparence mise en avant lors de la campagne électorale est restée lettre morte.

⁴ Annexe 20180618_PV_CG_4_reaffectation_budget.pdf

M. Alexandre Roh demande si le cas a été formellement présenté à la commission de gestion. M. O. Cottagnoud répond que la décision de réaffecter ce crédit a été prise la semaine passée seulement et qu'il n'y a pas eu de temps pour une demande formelle.

M. D. Roh estime que le manque de temps n'est pas une excuse valable, il rappelle qu'en acceptant ce demande la Cogest est court-circuitée et qu'il n'y a pas de possibilité d'amendement.

M. P. Coudray estime que la forme n'est pas correcte mais que la transparence est bien respectée, il rappelle que la Cogest se plaint régulièrement du fait que des montants mis au budget ne sont pas dépensés. Il estime être une bonne chose que de pouvoir dépenser cet argent. Il demande toutefois à ce que dorénavant, les projets soumis au budget soient assez matures pour être réalisables dans les délais.

M. Patrick Sauthier fait remarquer que la plupart des montants sont inférieurs à 300'000.- et que donc tous les projets peuvent être attribués pour la rentrée d'août en suivant une procédure d'adjudication au gré à gré, éventuellement concurrentielle.

M. P. Coudray demande à ce que la Cogest dispose du tableau détaillé des réaffectations de budget.

Le président suspend la séance pour 10 minutes.

DISCUSSION ET VOTE

La séance reprend et le président ouvre la discussion.

M. Florent Favre dit que si effectivement quelques délais sont transgressés, on n'en est pas à violer la loi sur les communes. Il rappelle que ces lois ont pour but d'éviter la faillite aux communes et ont été édictées à la suite de la débâcle de Loèche. Leur but est d'éviter que les communes dépensent de l'argent qu'elles n'ont pas, ce qui n'est pas le cas présent. On ne peut refuser d'utiliser ces montants pour des questions de délais, ce qui irait à l'encontre du bien commun. Lui et son groupe vont répondre favorablement à la demande de l'exécutif.

M. A. Roh est conscient des enjeux mais estime que le groupe LR ne peut entrer en matière car les prescriptions légales ne sont pas respectées. Le groupe LR ne veut pas contrer l'exécutif mais il attache de l'importance aux processus démocratiques. La demande soumise fragilise le pouvoir législatif et l'assemblée se substitue à la Cogest. Il recommande à l'exécutif de produire une demande de crédit supplémentaire et le groupe LR est disposé à siéger pour une séance extraordinaire.

Le groupe AV entre en matière.

Le groupe UDC refuse d'entrer en matière.

Le président passe au vote et demande qui accepte la demande de réaffectation du budget 2018.

La demande de réaffectation des crédits non consommés est acceptée par 15 oui, 9 non et 1 abstention.

M. Y. Gauteron quitte l'assemblée.

6. QUESTIONS, POSTULATS ET MOTIONS

MOTION DU GROUPE UDC : RESTRICTION DE CIRCULATION POUR LES CAMIONS

M. Y. Cordonier présente la motion intitulée « Limitation des véhicules de plus de 3.5 t dans les rues de Vétroz »⁵.

La parole n'est pas demandée et le président passe au vote.

La motion est refusée par 11 non, 6 oui et 6 abstentions.

QUESTIONS

Question écrite du groupe DC

Question écrite du groupe DC par M. X. Gaillard, intitulée « Collaboration intercommunale : intensification, rapprochement, vision à moyen et long terme... Fusion » transmise à l'exécutif sans remarques additionnelles.

Question du groupe LR

Question écrite du groupe LR par M. D. Roh, intitulée « Mise en place du nouveau système de pesage et du nouveau règlement sur les déchets » transmise à l'exécutif sans remarques additionnelles.

Questions du groupe AV

Questions écrites de M. X. Berthouzoz intitulées « contrôle de la réalisation des projets votés par le conseil général », « contrôle des investissements et contrats de services » et « Voirie communale » et « préservation du patrimoine bâti » transmises à l'exécutif sans remarques additionnelles.

Question déposée au bureau par le groupe LR

Question écrite du groupe LR par Marie-Christine. Mottier, intitulée « Aménagement des routes et places ». Mme M.-C. Mottier précise que la place de jeu de Magnot est vraiment mal aménagée et mériterait des améliorations.

Le président rappelle que les questions écrites doivent faire l'objet d'une réponse écrite, sauf avis contraire, et être transmises à l'ensemble du conseil général.

7. INFORMATION SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

EAU

M. D. Kuster, président de la commission, annonce le départ de M. Patrick Sauthier et Mme Virginie Rochat qui sont remplacés par Mme Pascale Moos et Mme Sara Felley. Il se réjouit de l'intervention du bureau RIBI qui a donné aux services techniques les moyens de déterminer le coût de l'eau potable et ainsi procéder à sa tarification. Il n'est pas encore sûr de pouvoir soumettre un règlement avant la fin de l'année.

⁵ Annexe 20180618_PV_CG_5_motion.pdf

POLICE

M. F. Favre, rapporteur de la commission, espère que la commission sera en mesure de présenter le règlement à la séance d'octobre.

AGGLO

M. X. Berthouzoz, rapporteur de la commission, rappelle que la commission a été constituée le 20 mars 2018 et est présidée par M. Y. Cordonier. La commission a entamé des réflexions sur l'aménagement des futures places bordant la T9.

8. INFORMATION DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

M. O. Cottagnoud

- Remercie le conseil général pour sa confiance et prend acte des différentes critiques.
- Le tonnage des déchets a diminué de 55%. Les moloks des écopoints se remplissent plus rapidement, signe que les gens trient mieux, avec 30% en plus de papier et 10% en plus de verre.

Mme Lydia Moix

- Engagement d'une secrétaire scolaire
- Ouvertures supplémentaires de l'UAPE
- Contrairement au résultat du sondage effectué auprès des parents, la fréquentation effective s'est avérée bien moindre, avec 2 enfants inscrits pour le mercredi après-midi. Cette ouverture du mercredi ne sera pas reconduite.

M. Fabien Papilloud

- Nouvelle session d'activités estivales pour les enfants, avec déjà plus de 130 enfants inscrits.

M. André Fontannaz

- Engagement d'un nouvel adjoint au service technique.
- Nombreux problèmes techniques initiaux sur les moloks, mais la situation s'améliore et le choix du système n'est pas remis en cause.

9. ÉCHÉANCES DU CONSEIL GÉNÉRAL

- 28 septembre sortie des élus de la commune organisée par l'AV
- 1^{er} octobre séance plénière extraordinaire
- 17 décembre séance plénière du budget

10. DIVERS

M. P.-M. Venetz annonce que M. Patrick Sauthier doit démissionner du conseil général à la suite de sa nomination à l'Etat du Valais.

M. Y. Cordonier demande pourquoi il y a déjà 9 mois de travaux, au lieu des 3 mois prévus, sur la route des ateliers et s'il y aura des plus-values. M. A. Fontannaz répond que les travaux ont été suspendus durant l'hiver et il y a eu des drainages supplémentaires non prévus.

M. Y. Cordonier demande ce qu'il en est des dépôts de terre polluée à la route de la Bourgeoisie.

M. F. Germanier répond qu'à la connaissance des services municipaux, il ne s'agit pas de terre polluée, qu'il y a eu des contrôles et les matériaux problématiques ont été enlevés et tout est en ordre, ce que M. Y. Cordonier conteste. M. F. Germanier vérifiera.

Mme Monique Roh demande pourquoi le molok vers la place de jeux de Terreauneuf a été retiré.

M. N. Berner répond qu'en prévision d'une réduction des déchets, 15 moloks n'ont pas été équipés, particulièrement dans les zones d'immeuble. 7 nouveaux moloks ont été commandés. Globalement il y a eu un changement de comportement vis-à-vis des ordures, les gens trient plus leurs déchets et vont déposer leurs poubelles aux écopoints.

Mme M. Roh fait remarquer qu'à certains endroits il y a beaucoup de sacs de déjections canines qui sont déposés autour des moloks. M. N. Berner précise que beaucoup de poubelles pour ces sachets ont été rajoutées, mais qu'elles sont malheureusement aussi remplies avec des litières pour chat.

M. X. Udry demande ce qu'il en est de la collecte des déchets alimentaires. M. O. Cottagnoud répond que 3 systèmes sont à l'étude pour équiper 7 écopoints.

M. P. Coudray demande quelle est la justification d'arrosage entre 5h et 8h du matin. M. A. Fontannaz répond que c'est pour éviter des problèmes d'approvisionnement. La commune d'Ardon est également restreinte au soir. M. N. Berner précise qu'il s'agit d'éviter que le réservoir se vidange et nécessite une remise en longue et coûteuse remise en marche du système.

M. P. Coudray demande s'il existe un plan pour raccorder les privés à l'eau d'irrigation. M. N. Berner répond qu'il n'y a pas de plan, les privés doivent en faire la demande.

Le président clôt la séance à 22h30.

Ainsi fait à Vétroz, le 20 juillet 2018



PIERRE-MICHEL VENETZ
Président du Conseil général



DOMINIQUE KUSTER
Secrétaire du Conseil général